



PRÉFET MARITIME DE L'ATLANTIQUE  
PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

*Direction départementale  
des Territoires et de la Mer*

*Délégation à la mer et au littoral  
des Pyrénées-Atlantiques et des Landes*

*Service administration de la mer et du littoral*

## **AVIS AUX USAGERS DE LA MER**

À l'occasion du sommet des chefs d'État du G7 à Biarritz, des mesures particulières en mer vont être prises afin de garantir la sécurité des personnes, du sommet et pour prévenir les troubles à l'ordre public.

Un dispositif temporaire et progressif va être mis en place du 23 au 27 août 2019 autour de trois zones maritimes réglementées entre les communes de Tarnos et de Guéthary. Elles seront instituées par un arrêté conjoint du préfet maritime de l'Atlantique et du préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Vous trouverez ci-joint une représentation cartographique des trois zones prévues précisant les mesures associées. Ces mesures sont néanmoins susceptibles d'évoluer jusqu'au G7.

Vous pouvez nous faire part de toute interrogation sur le dispositif en mer par mail à l'adresse suivante :

[ddtm-dml@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:ddtm-dml@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)